



RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00223
Numéro SIREN : 453 706 368
Nom ou dénomination : ISTAMBUL SAHAN

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000010

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/000010**
n° de gestion : **2004B00223**
n° SIREN : **453 706 368 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 02/01/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

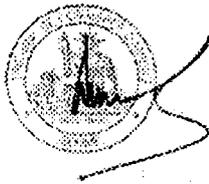
ISTAMBUL SAHAN - Société à responsabilité limitée
6 place Alphonse Fiquet 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2014

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



318900

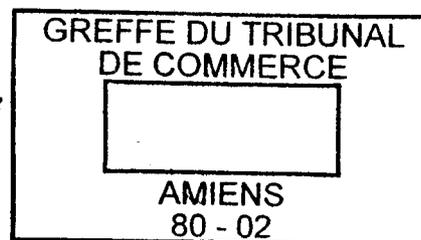


318900

Société A Responsabilité Limitée

«ISTAMBUL SAHAN»

**au Capital de 8.000.-€uros
Siège Social : 6, Place Alphonse Fiquet
80000 AMIENS**



RCS AMIENS 453 706 368

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2014**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/08/2014 et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre Société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Nous vous précisons que les comptes annuels se rapportant à l'exercice indiqué sont notamment caractérisés par les données suivantes :

	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>
<i>Total du bilan</i>	68.928.-	62.162.-
<i>Chiffre d'affaires</i>	95.800.-	155.571.-
<i>Résultat net comptable</i>	7.469.-	558.-

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 7469.-€uros après déduction des amortissements, des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'imputer conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I-RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

A) LES FAITS

Le chiffre d'affaires de cette année est de 95.800.-€.

a) Produits

Les produits concernent des produits qui sont essentiellement préparés dans notre restaurant.

b) Structure

Votre Société a suivi pendant tout l'exercice écoulé la politique commerciale de qualité des services.

Cette politique s'appuie essentiellement sur la fidélisation de la clientèle.

Notre but étant de pouvoir offrir un service de bonne qualité à des prix concurrentiels.

C'est à la lumière de faits exposés ci-dessus que doivent être examinés les comptes sociaux de votre Société et interprétés les résultats de l'exercice clos le 31 août 2014.

B) LE BILAN

Les comptes sociaux de l'exercice reflètent de manière claire les faits et événements enregistrés pendant cette année.

En effet, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 août 2014 s'élève à 95.800.-€.

La reprise du cours normal des affaires après l'assainissement et la réorganisation de la Société pendant l'exercice et une politique commerciale dynamique, en fournissent l'explication.

a) Fournisseurs, frais et obligations

Les comptes fournisseurs reflètent, comme d'habitude l'essentiel de l'activité de la Société.

b) Clients

Les comptes clients ont fonctionné de manière satisfaisante pendant l'exercice écoulé.

II- PERSPECTIVES D'AVENIR

Les résultats obtenus sur cet exercice et l'attachement de la clientèle à l'image de votre société, permettent sauf événement imprévu d'être optimistes pour l'année 2015.

De toute manière un effort va être entrepris pour que la progression des frais de fonctionnement soit analogue à l'évolution du chiffre d'affaires et de la clientèle.

III- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 34 DU DECRET DU 23 mars 1967 ET DE L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention n'est venue à la connaissance de la gérance susceptible à celles qui sont visées à l'article 34 du décret du 23 mars 1967, et de l'article L 223-19 du Code de Commerce.

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

*Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit une somme de 7469.-
€uros au poste report à nouveau.*

*Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous
vouliez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes
duquel vous avez à vous prononcer.*

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'H. J. B.', written in a cursive script.

Société A Responsabilité Limitée

«ISAMBUL SAHAN»

**au Capital de 8.000.-€uros
Siège Social : 6, Place Alphonse Fiquet
80000 AMIENS**

RCS AMIENS 453706368

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30/11/2014**

L'an deux mille quatorze, le 30 novembre à dix huit heures, les Associés de la Société à Responsabilité Limitée "ISTAMBUL SAHAN", au capital de 8.000.- Euros, divisé en 500 parts sociales de 16 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant.

ETAIENT PRESENTS :

- MR SAHAN Kaya

propriétaire de cinquante une parts sociales ci 51 parts

Mme SAL AKGUL épouse SAHAN

Propriétaire de quarante neuf parts sociales ci 49 parts

TOTAL DES PARTS :

100 parts

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

MR SAHAN Kaya, associée gérant, préside la réunion.

La Présidente rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) - Approbation des comptes annuels et conventions ;
 - . Quitus au gérant ;
 - . Affectation des résultats ;
- 2) - Questions diverses.

Elle dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le bilan, l'inventaire, le compte de Résultat arrêtés au 31 août 2014.
- le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés ou tenus à leur disposition au Siège Social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de sa convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte,

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2014, approuve les comptes et le bilan de cet exercice. Tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldent par un bénéfice de 7.469.- euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé. Il est décidé d'affecter le résultat au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

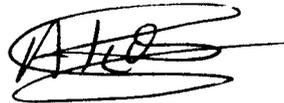
DEUXIEME RESOLUTION

Aucune convention n'est venue à la connaissance de la gérance susceptible à celles qui sont visées à l'article 34 du décret du 23 mars 1967, et de l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFR N° 2033-A 2015

Désignation de l'entreprise: ISTAMBUL SAHAN		N° art <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise: 6, Pl Alphonse Fiquet 80000 Amiens			
N° SIRET: 4 5 3 7 0 6 3 6 B 0 0 0 2 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois: 12		Durée de l'exercice précédent: 12	
		Exercice N clos le 31/10/2014	
ACTIF		Brut	Net
M DI IMPRÉVUS	Immobilisations incorporelles: { Fonds commercial* Autres* }	010 36 200	012 36 200
	Immobilisations corporelles*	020 41 696	020 21 328
	Immobilisations financières* (1)	030 120	042 120
	Total I (5)	041 78 016	048 56 688
ACTIF CREDITANT	Stocks: { Matières premières, approvisionnements, en cours de production* Marchandises* }	050 968	052 968
	Avances et acomptes versés sur commandes	060	066
	Crédits: { Clients et comptes rattachés* Autres* (2)	070 4 551	074 4 551
	Valeurs mobilières de placement	080	082
	Provisions	090 5 186	080 5 186
	Total II	092 1 534	094 1 534
Total général (I + II)		100 90 256	112 68 928
PASSIF		Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou assimilable*	120	6 802
	Fonds de réévaluation	121	
	Reserve légale	125	800
	Reserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'actions originales d'artistes vivants* (3))	131	
	Dépôt à découvert	131	3 647
	Total I	142	19 939
DETTES	Provisions pour risques et charges	145	
	Emprunts et dettes assimilées	150	
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	160	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	160	11 007
	Autres dettes (dont comptes courant et associés de l'exercice N (4))	169	37 981
Total III	176	48 989	
Total général (I + II + III)		181	68 928
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	185	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	181

* Des explications détaillées de ces postes se trouvent dans la note n° 2.1.1.1.1.1

[Signature] S.B

N° de l'exercice		Designation de l'entreprise		N° de l'exercice		Exercice N° de l'exercice		
		ISTAMBUL SAHAN				2015		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Fonction de dépense au titre de l'IR		018		
						31.12.2015		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	95 800	
	Produits à vendre	biens	classe exposé et les autres	215		216		
		services	intermédiaires	217		218		
	Production achevée*		(Variation du stock de produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					
	Production annulée*							
	Subventions d'exploitations reçues							
Autres produits								
Total des produits d'exploitation hors TVA (D)						222	95 800	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							
	Variation de stock marchandises*							
	Achats de valeurs premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							
	Variation de stock matières premières et approvisionnements*							
	Autres charges externes*		(dont crédit budgétaire)					
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE, CVAE)					
	Rémunérations du personnel							
	Charges sociales et retraites							
	Dotations aux amortissements							
	Dotations aux provisions							
Autres charges		(dont provisions fiscales pour impositions commerciales à l'étranger) (dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnels)						
Total des charges d'exploitation (E)						264	87 353	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (D - E)						270	8 447	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		(III)		280			
	Produits exceptionnels		(IV)		290			
	Charges financières		(V)		295	888		
	Charges exceptionnelles		(VI)		300	90		
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)		305			
2 - BÉNÉFICE OU PÉRIE (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))						310	7 469	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable (col. 1) à l'article comptable col. 2		312		
RÉGULARISATIONS	Régularisations et majorations permanentes pour déductibilité*				315			
	Amortissements exceptionnels (art. 39 A et G) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles (cf page 7 de la notice 2015)				325			
DÉDUCTIBLES	Déductibles		répartition de la base de calcul des impôts sur le chiffre d'affaires		330			
	Impôts et taxes déductibles				335			
	Déductibles				340			
	Déductibles				345			
	Déductibles				350			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Déductibles col. 1 Déductibles col. 2		355		
DÉDUCTIBLES	Déductibles				360			
	Déductibles				365			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Déductibles col. 1 Déductibles col. 2		370		
Primes et cotisations d'exploitations déductibles		Cotisations personnelles et cotisations de l'exploitant*		n° du centre de gestion agréé		380		
Montant de la TVA déductible		Montant des profits nets personnels de marchandises*				390		
Montant de la TVA déductible sur les services		Montant des profits nets personnels de marchandises*				395		

S.B